

MINI-CAMPS ÉTÉ 2018

IL RESTE DES PLACES POUR :

10 à 12 ans « Plage, rigolades et Cata'marrant »
Du 16 juillet au 19 juillet

Pour les enfants nés en 2008, 2007 et 2006, destination **Damgan** (56), pour pratiquer des activités nautiques et de plein air (Catamaran, bouée tractée, plage, sortie vélo) ; découvrir les premières sensations de glisse ; favoriser le savoir-vivre et l'organisation collective.

12 places avec Léa, Damien et Frédéric

129,00€

HORAIRES D'ACCUEIL DE L'ALSH

7h30 à 8h00 : Garderie sur demande

8h00 à 9h30 : Accueil des enfants

12h00 à 12h15 : Départ des enfants inscrits en 1/2 journée matin et arrivée des enfants inscrits en 1/2 journée après-midi avec repas

13h30 à 14h00 : Départ des enfants inscrits en 1/2 journée matin avec repas et arrivée des enfants inscrits en 1/2 journée après-midi

17h00 à 18h00 : Départ échelonné des enfants

18h00 à 18h30 : Garderie sur demande

⚠ AUCUN ENFANT NE POURRA ÊTRE DÉPOSÉ ENTRE 12H15 ET 13H30 AU RESTAURANT SCOLAIRE

RENTRÉE 2018/2019

Pour la rentrée 2018/2019, l'ALSH Ercé/Teillay sera ouvert dès 7h00 le mercredi matin. Il accueillera tous les enfants d'Ercé, Teillay et des communes alentours à la journée. De nouvelles modalités d'inscription et de facturation, plus adaptées aux besoins des familles, seront mises en place dès la rentrée 2018/2019.

Pour les inscriptions au service ALSH, les familles dont les enfants ne sont pas scolarisés dans les écoles d'Ercé peuvent retirer le nouveau dossier 2018/2019 du Pôle Enfance sur les sites internet ou dans les mairies des deux communes.

INSCRIPTIONS

Si vous avez déjà inscrit votre ou vos enfants à l'accueil de loisirs durant l'année scolaire 2017/2018, vous avez juste à remplir le planning d'inscription ci-joint.

Si vous n'avez pas inscrit votre ou vos enfants à l'accueil de loisirs durant l'année scolaire 2017/2018, merci de retirer un dossier au Pôle enfance, en Mairie ou sur le site de la commune : www.erce-en-lamee.fr et le déposer à « L'îlot z'enfants » au plus tard **le lundi 25 juin à 18h30** avec le planning d'inscription ci-joint.

Si vous souhaitez utiliser le service de garderie avant 8h00 et/ou après 18h00, merci de cocher les cases correspondantes sur le planning d'inscription ci-joint : GM pour garderie du matin et GS pour garderie du soir.

⚠ POUR TOUTE ANNULATION PRÉVENIR AU PLUS TARD 24 H À L'AVANCE

TARIFICATION

Ercé en Lamée Teillay	Quotient familial	Repas	½ Journée sans repas	Journée sans repas
Tranche 1	QF<485	3,64 €	3,20 €	5,05 €
Tranche 2	486<QF<540	3,64 €	3,84 €	6,06 €
Tranche 3	541<QF<700	3,64 €	4,48 €	7,07 €
Tranche 4	701<QF<950	3,64 €	5,12 €	8,08 €
Tranche 5	951<QF<1250	3,64 €	5,77 €	9,09 €
Tranche 6	1251<QF<1500	3,64 €	6,40 €	10,10 €
Tranche 7	1501<QF<2000	3,64 €	7,04 €	11,11 €
Tranche 8	2001<QF	3,64 €	7,69 €	12,12 €
GARDERIE avant 8h et après 18h sur demande.			TARIFS SORTIES	
7h30 à 8h00	2.00 €/h	Moins de 20km	3,30 €	
18h00 à 18h30	2.00 €/h	Plus de 20km	5,50€	
Dépassement après 18h30	12,03 €/h			

INFORMATIONS SUR LA FACTURATION

Toute modification ou annulation doit être faite 48h à l'avance. Dépassé ce délai, l'inscription sera facturée sauf sur présentation d'un justificatif médical ou raison d'ordre familiale grave, soit :

- La demi-journée et la journée d'ALSH sont dues avec un supplément tarifaire de 50% pour tout enfant inscrit à l'ALSH mais absent sans prévenir et sans justificatif (certificat médical à l'appui ou raison d'ordre familiale grave).
- La demi-heure de garderie ALSH est due dans son intégralité et avec un supplément tarifaire de 50 % pour tout enfant inscrit avant 8h et finalement non présent.
- La demi-journée et la journée d'ALSH sont dues avec un supplément tarifaire de 50% pour tout enfant présent à l'ALSH sans y avoir été préalablement inscrit.

Pour les « familles nombreuses » de 3 enfants et plus, la municipalité applique la tarification suivante :

- 50% de réduction pour le 3^{ème} enfant inscrit
- 75% de réduction pour le 4^{ème} enfant inscrit et plus

Déduction applicable à tous les tarifs.

L'Accueil de Loisirs est agréé par Jeunesse et sport (DDSCPP), vous pouvez bénéficier d'aides (CAF, MSA, CE) et les chèques vacances sont acceptés. Les paiements en chèque vacances se font directement auprès du trésor public de Bain de Bretagne. Pour les enfants de moins de 6 ans, les familles peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement ou pour un rendez-vous, contacter Frédéric les lundis/mardis/jeudis/vendredis de 9h00 à 9h30 ou par mail : alsh@erceenlamee.fr

Merci de respecter ces horaires de permanence téléphonique.



ÉTÉ 2018



ÉCO'LOGIQUE

Du 9 juillet au 3 août
et du 27 août au 31 août

